

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Alette Rey-Marion et consorts –
Poste mobile de la gendarmerie de proximité. (22_INT_104)

Rappel de l'intervention parlementaire

Depuis quelques années, soit le 1^{er} août 2015 le canton de Vaud a instauré une aide aux communes questions de sécurité avec un poste itinérant (Gendarmerie de proximité).

Ce bus « Gendarmerie de proximité » sillonne notre canton et passe d'une commune à une autre, ceci pendant 2 voire 3 heures à raison d'une fois par mois. Cela permet aux citoyennes et citoyens de pouvoir déposer une plainte pénale ou remplir un formulaire pour objets trouvés ou perdus sans tracasseries administratives, ce qui est apprécié.

En juillet 2016, un 2^{ème} bus a été inauguré afin de renforcer cette offre et permettre le passage dans d'autres communes.

Je me permets de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

- 1.-A ce jour, quel est le nombre de communes bénéficiant de la présence d'un passage d'un bus « Gendarmerie de proximité ?*
- 2.- Si ce n'est pas l'ensemble des 300 communes VD, de quelle façon est fait le choix ?*
- 3.-Quel est le nombre de passages dans ces bus par nos citoyennes et citoyens ?*
- 4.- Quels sont les demandes les plus nombreuses de la part des citoyennes et citoyens ?*
- 5.-En termes de coûts, après 7 années, quel est le coût de cette action pour les finances cantonales VD ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat répond comme suit à l'interpellation de Mme la députée Alette Rey-Marion concernant les postes mobiles de la gendarmerie de proximité.

1. A ce jour, quel est le nombre de communes visitées par les postes mobiles de la Gendarmerie ?

S'agissant d'une mission de police de proximité, les postes mobiles sont engagés uniquement sur les 249 communes délégatrices de leur sécurité à la Police cantonale (PCV). Les communes possédant une police communale ne sont donc pas concernées (51 au total).

2019 : 968 présences, 143 communes délégatrices visitées
2020 : 870 présences, 130 communes délégatrices visitées
2021 : 243 présences, 97 communes délégatrices visitées
2022 : 836 présences, 141 communes délégatrices visitées au 31.12.22

Les années 2020 et 2021 ont vu les postes mobiles être progressivement puis, prioritairement engagés pour les contrôles des établissements publics, en regard des bases légales relatives au COVID-19. Cela a donc fortement réduit leur capacité à remplir leur mission première, ce qui explique la baisse importante des présences en 2021.

2. Si ce n'est pas l'ensemble des 300 communes VD, de quelle façon est fait le choix ?

A la création du concept « poste mobile » en 2015, le chef du détachement de proximité a pris contact avec les communes délégatrices afin de proposer la présence d'un poste mobile sur leur territoire. Au fil des années, par le biais des échanges avec les chefs de postes, le message a été diffusé sur l'entier du canton. D'une année à l'autre, le chiffre des communes visitées varie. Les présences s'effectuent selon les vœux des autorités requérantes, à savoir : mensuelles, tous les deux mois, lors d'événements ou de manifestations, durant la période estivale, etc. Les possibilités sont vastes et variées. La plus-value de ce système permet aux communes délégatrices d'adapter cette présence selon leurs besoins. Depuis 2015, la moyenne annuelle est de 140 communes visitées. En complément, il convient de préciser que dans le cadre de grandes manifestations impliquant fortement la PCV (Tour de France, Paléo festival, FEVI, etc.), les postes mobiles sont également sollicités pour l'accueil du public et officient comme stand d'information.

3. Quel est le nombre de passages dans ces bus par nos citoyennes et citoyens ?

Dans le but d'établir avec précision le nombre de rencontres et d'échanges qui se tissent avec la population au fil des années, chaque contact est comptabilisé. Cela permet d'obtenir une traçabilité précise de cet important volet du travail de proximité effectué par les équipages des postes mobiles. Le Conseil d'Etat peut dès lors donner le retour suivant au niveau des échanges, des contacts et des conseils prodigués auprès des citoyennes et citoyens :

2019 : 2363
2020 : 2193
2021 : 407 (postes mobiles fortement engagés pour les contrôles COVID)
2022 : 2457 au 31.12.2022

4. Quelles sont les demandes les plus nombreuses de la part des citoyennes et citoyens ?

Les questions qui reviennent le plus souvent sont liées à :

a. La circulation

- Comportement dans les giratoires et les ordres de priorité ;
- Législation concernant les trottinettes et vélos électriques (âge ou limitation de vitesse) ;
- Utilisation des pistes ou bandes cyclables ;
- Typologie de sièges pour les enfants dans les voitures ;
- Vitesses jugées excessives dans les localités.

A chaque question une réponse est donnée, souvent avec une distribution de flyers afin de compléter l'information.

b. Les problèmes de voisinage

- Nuisances sonores ;
- Animaux non tenus en laisse ;
- Incivilités de manière générale.

Mission est donnée aux équipages d'apporter une solution immédiate si celle-ci est possible ; dans le cas contraire, le problème est signalé aux répondants de proximité ou au poste de gendarmerie de la circonscription.

Ci-dessous sont mentionnées quelques tâches complémentaires effectuées par les équipages des postes mobiles dans le cadre de leur passage dans les communes déléгатrices :

- Patrouilles pédestres et cyclistes dans la localité ;
- Prises de plaintes (vols, vols par effraction, dommages à la propriété, etc.) ;
- Etablissement d'attestations diverses (pertes de documents/attestation pour les assurances etc.) ;
- Récupération d'armes ;
- Contrôle de personnes ;
- Contrôle de véhicules (suspects/abandonnés sur le territoire communal) ;
- Prise de renseignements ;
- Contre-visites, à savoir prise de contact avec des personnes ayant été victimes de cambriolages afin de rétablir un sentiment de sécurité, dispenser des conseils en matière de prévention ou recueillir de nouveaux éléments pouvant être utiles à l'enquête.

5. En termes de coûts, après 7 années, quel est le coût de cette action pour les finances cantonales VD ?

Les coûts relatifs à cette entité sont principalement liés aux financements des ETP qui lui sont affectés. 5 gendarmes sont actuellement dédiés de manière permanente à cette mission. Ces derniers font partie du plan des postes de la PCV.

En complément, 2 véhicules spécifiques et 4 vélos ont été acquis (les montants mentionnés ci-dessous représentent les valeurs à neuf) :

2015 :

- 1x bus VW T5 avec équipement 82'320 frs.
amortissement sur 5 ans selon les directives en vigueur

2016 :

- 1x bus VW T5 avec équipement 94'960 frs.
amortissement sur 5 ans selon les directives en vigueur

2017 :

- 4 vélos électriques « Trek powerfly » avec équipement 13'611 frs.

En conclusion, ce concept a permis de matérialiser la volonté de la gendarmerie d'être plus proche du citoyen et de ses préoccupations quotidiennes. Il permet également à ces derniers d'accéder plus aisément à certaines prestations, sans avoir besoin de se rendre dans un poste de gendarmerie. Un lien de confiance s'est établi par le biais de ces rapports privilégiés avec la population et les autorités concernées qui peuvent moduler la prestation selon leurs besoins.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 janvier 2023.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat